

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Joueurs »

Date 15/05/2007

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	15 mai 2007
Président	Jean-Jacques AMORFINI

Présents	René CHARRIER, Philippe PIAT, Sylvain KASTENDEUCH, Jean-Luc GRIPOND.
Excusés	Jean-Pierre LOUVEL
Assistent	Philippe DIALLO, François KLEIN, Benjamin VIARD, Vincent PONSOT, Arnaud ROUGER

- **Adoption du procès verbal du 11 mars 2007**

La Commission,  
adopte le procès verbal de la réunion du 11 mars 2007.

- **Question du PSG transmise par la Commission juridique concernant l'article 265 de la CCNMF**

La Commission,  
lecture faite du courrier du PSG concernant les modalités d'application de l'article 265 de la CCNMF,  
après un large échange de vues au cours duquel sont évoquées les conséquences de l'arrêt de la cour d'appel de Besançon (FC Sochaux c/ Fernandez),  
dit qu'en cas de rupture unilatérale, il convient de saisir la commission juridique aux fins de conciliation,  
entend les représentants de l'UCPF indiquer qu'ils présenteront un projet de modifications du règlement intérieur des clubs.

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Joueurs »

- **Courrier du Président de la Commission juridique concernant la rédaction de l'avenant de Monsieur Julien Rodriguez**

La Commission,

lecture faite du courrier du président de la Commission juridique du 11 avril 2007,  
après un large échange de vue,

dit que, en application de l'article 280 b) de la Charte, le club est autorisé à utiliser l'image prise pendant la durée de son contrat de travail et/ou le nom de son joueur postérieurement au terme de ce contrat de travail pour des opérations commémoratives, historiques ou informatives

demande à ce qu'une proposition de modification des articles 255 à 257 soit présentée afin de permettre aux clubs et aux joueurs de signer des documents dont la validité serait plus longue que celle du contrat de travail du joueur et qui ne seraient pas soumis à homologation

- **Questions diverses**

La Commission,

entend les représentants de l'UNFP indiquer qu'ils présenteront un dossier concernant la prise en charge de la rémunération des joueurs en cas d'accident du travail.

- **Prochaine réunion**

Sur convocation.